DEPARTEMENT du LOT
Mairie de LANZAC

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 28 novembre 2023 à 20h00

Étaient présents :

- M. Jean-Claude FOUCHÉ, Maire, Président de la séance,
- M. Alain DELVERT, 1er adjoint au Maire,
- Mme Josiane GUITOU, 2ème adjointe au Maire,
- M. Gérard GARRIGOU, 3ème adjoint du Maire,
- M. Patrick BERNARD, conseiller municipal,
- M. Jean-Paul BLADIER, conseiller municipal,
- M. Christian DIAS DE SOUSA, conseiller municipal,
- Mme Sandrine FRAYSSE, conseillère municipale,
- M. Baptiste MAES, conseiller municipal,
- M. Philippe MORIZE, conseiller municipal,
- Mme Aurélie NICKERT, conseillère municipale,
- Mme Eliane POIGNET, conseillère municipale.

Ont donné pouvoir :

- M. Martin LANDMAN à Jean-Claude FOUCHÉ
- Mme Virginie LE ROY à Mme Josiane GUITOU

Excusé :

- M. François LE GOFF, conseiller municipal

Madame Josiane GUITOU est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2023

Le PV est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le CCAS

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Le CCAS décide conserver le vote du budget de la collectivité par nature et que cette nouvelle norme M57 s'appliquera au budget du CCAS de la commune de Lanzac au 1er janvier 2024.

Convention prestations de services pour le contrôle des hydrants

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal une convention SAUR afin d'assurer l'entretien et le contrôle technique des appareils de lutte contre l'incendie qui sont sur le réseau de distribution public d'eau potable.

Le contrôle technique comprendra :

- une prestation biannuelle de contrôle fonctionnel et débit de pression,
- Un rapport annuel sera remis,
- Une communication avec le SDIS 46 sera effectuée sur le logiciel ESCORT.

Chaque opération de contrôle sera facturée suivant le barème ci-après :

- Poteau ou bouche incendie : 65 € H.T./poteau,
- Diagnostic technique de la réserve : 110 €,
- Diagnostic technique et vidange de l'ouvrage : 310€.

Cette convention prendra effet au 1er janvier 2024.

Délibération extension réseau éclairage public « Route de Laborie »

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal un projet d'extension du réseau d'éclairage public avec ajout d'un point lumineux sur la route de Laborie. La FDEL présente un devis de 9900 € HT avec une prise en charge à hauteur de 50 %. Après réflexion, le Conseil Municipal pense qu'il serait plus judicieux d'implanter 2 lampadaires. Un rdv sur place avec le technicien FDEL est souhaité pour juger de la meilleure implantation ; un nouveau devis devra être réalisé.

Demande de subvention collège de Martel

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal d'un courrier du collège de Martel sollicitant une subvention à l'occasion d'un séjour en Angleterre du 17 au 22 mars 2024 pour une de ses classes ; 1 enfant de la commune est concerné par ce voyage.

Le Conseil Municipal conformément aux diverses prises de décision sur des demandes similaires, décide de ne pas répondre favorablement à cette demande.

Demande DETR 2024 aménagement « cœur de village »

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Mr le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement de la place du village, la commune a transféré la maîtrise d'ouvrage de cette opération qui rentre dans la compétence « cœur de village » à CAUVALDOR. Pour ce dossier, une demande de subvention DETR a été faite en 2023 mais non retenue par les services de l'ETAT. Une nouvelle demande sera déposée sur l'enveloppe 2024. Mr le maire rappelle que sur cette partie du projet, le coût financier sera partagé entre CAUVALDOR et la commune après déduction des subventions.

Pour la partie du projet portant sur l'aménagement de la traverse du bourg, la commune assurera seule le portage de ce dernier. Mr le Maire propose de demander en même temps une subvention DETR sur l'enveloppe 2024 sur cette partie de travaux afin d'assurer une continuité entre les 2 phases.
Lors d'un entretien téléphonique avec Mr FERLAND du SDAIL et le bureau d'étude URBALINK, ces derniers vont travailler sur une actualisation financière de cette partie du projet en incluant l'aménagement de la partie basse du bourg.
Le Conseil municipal valide le principe de faire cette demande de subvention DETR 2024.

Devis abribus

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Les parents d'élèves de Cieurac demandent à la commune l'installation d'un abribus pour les élèves qui attendent le bus. 2 devis sont proposés par l'entreprise CHIB de Saint Pardoux la Rivière. Un abribus de 1,50m x 2,50m pour un montant de 1507 € HT ou 1,50m x 3m pour 1700 € HT.
Le Conseil Municipal décide de choisir le modèle de 1,50m x 3m pour un montant de 1700 € HT. Un terrassement va être réalisé. L'entreprise Marty du Roc sera sollicitée, un devis lui sera demandé pour ces travaux.

Devis tondeuse autoportée

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour le remplacement de la tondeuse autoportée.
3 devis sont présentés :

- FC Moto de Souillac avec un modèle Izeki SXG327 pour un montant de 20 961 € HT, avec kit version route à 553,50 € HT et reprise de notre autoportée Izeki pour la somme de 6000 € HT, soit un montant net de 15 514,50 € HT
- Rural Master de Gourdon avec un modèle GRILLO FD900 4wd pour un montant de 21 658,33 € HT, reprise de notre autoportée pour la somme de 7500 € HT, soit un montant net de 14 158,33 € HT.
- Menue Culture de Brive présente un modèle différent en mulching et technique zéro turn de marque CUB CADET pour un montant de 8 625€ HT, et la commune garde l'autoportée Izeki.

Cette dernière solution permet l'acquisition d'un outil plus adapté pour l'entretien du camping (gain de temps et moindre utilisation des débroussailleuses) et de conserver notre autoportée pour les premières tontes et ramassage des feuilles.

Le devis de Menue Culture de Brive est accepté par le Conseil municipal, Monsieur le Maire précise que l'entretien pourra être effectué par FC Moto.

Matériel d'élagage.

Mr le Maire rappelle que notre ancien employé Corentin DOLLÉ avait pris l'engagement lors de son départ de nous acheter le matériel de cordage et d'élagage acheter au moment de son embauche. Mr le

maire informe le conseil de sa défection et qu'il a dû le contacter afin qu'il rapporte une partie de celui-ci qu'il avait emporté sans nous en avertir (chaussures et pantalon).
Mr le Maire informe le conseil qu'il a contacté L'APIE qui accepte de racheter ce matériel pour un montant de 1200 €, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Questions diverses.

> La locataire de l'appartement au-dessus de l'ancienne école nous fait part des difficultés qu'elle rencontre pour le chauffer. Un DPE est prévu le 4 décembre. Des travaux d'isolation devront certainement être effectués. Mr le Maire informe le conseil que des devis pour des pompes à chaleur ont aussi étaient demandés pour remplacer les 2 chaudières qui ont 20 ans (appartement et ancienne école). Mr le maire sollicite l'appui de Christian DIAS au vue de ces compétences pour travailler sur ce dossier.
>Mr TISSOT Directeur des Relations avec les Collectivités de la société ORANGE nous demande de confirmer notre position concernant le passage au « tout fibre » 01/01/2027. Le conseil le valide.
> La pose des guirlandes de Noël sera effectuée le 11 décembre,
> Une animation jazz est proposée par SOUILLAC en JAZZ le 14 juillet,
> La bibliothèque de rue est actuellement fermée en raison d'une infiltration d'eau qui abîme tous les livres, elle sera rénovée mais pour l'instant nous n'avons pas assez d'employés communaux,
> Monsieur le Maire a reçu un candidat pour le restaurant l'Alouette, le groupe de travail doit le recevoir prochainement,
> Le Conseil Municipal soutien la motion pour la ligne PLOT. L'association est soutenue par l'ensemble des départements,
> dates des festivités :
- repas de fin d'année du conseil et des employés, le 15 décembre,
- Vœux du Maire, le 7 janvier,
- Repas des Aînés, le 28 janvier (réunion du CCAS à prévoir).

Fin de séance à 22h15.

Le Maire,
Jean-Claude FOUCHÉ

Secrétaire de séance
Josiane GUITOU